

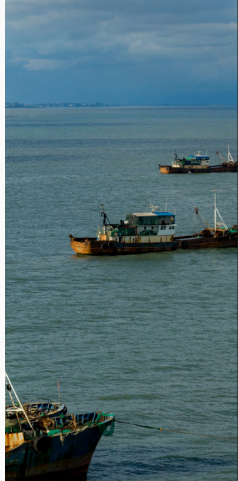


Guinée

SHETRADES OUTLOOK | 2021

 ITC | SheTrades

KOICA 
Korea International
Cooperation Agency



À propos de l'initiative SheTrades

L'INITIATIVE SHETRADES

L'initiative offre une plateforme et un réseau uniques aux femmes entrepreneures de différentes régions du globe afin de les connecter aux marchés internationaux.

SheTrades a pour objectif de connecter 3 millions de femmes aux marchés d'ici à 2021.

À PROPOS DU PROJET SHETRADES L'AFRIQUE DE L'OUEST

Table des matières

INTRODUCTION	01
LES RÉSULTATS	04
La politique commerciale	05
Le cadre juridique et réglementaire	11
Le climat des affaires	15
Accès aux compétences	21
Accès au financement	27
Travail et société	31
CONCLUSION	35

DURÉE

Novembre
2019

OBJECTIFS

Améliorer les moyens de subsistance de 10 000 femmes dans certaines chaînes de valeur agricoles, dans le cadre général de l'initiative SheTrades de l'ITC.

Septembre
2023

COUVERTURE

Des projets nationaux sont en cours en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Liberia et en Sierra Leone. L'objectif est de renforcer l'inclusion et la compétitivité des femmes dans les secteurs de la noix de cajou, du manioc et du karité. Les projets soutiennent l'élaboration de politiques inclusives. L'objectif est de fournir aux gouvernements des informations et des ressources pour mettre en œuvre des politiques commerciales tenant compte de la dimension de genre. Le soutien comprend également des recommandations exploitables basées sur les données de SheTrades Outlook.

ACTIVITÉS

- Sensibiliser les décideurs politiques et renforcer leur capacité à stimuler l'autonomisation économique des femmes grâce à l'outil SheTrades Outlook ;
- Développer les capacités des organisations d'aide aux entreprises et des prestataires de services pour servir les MPME ainsi que les femmes productrices avec des services améliorés ;
- Développer la compétitivité des opérateurs de la chaîne de valeur, en particulier des entreprises dirigées par des femmes, grâce à des formations et un accompagnement en matière de stratégies d'exportation, de normes, d'emballage et d'image de marque ;
- Créer des relations commerciales entre les opérateurs de la chaîne de valeur et les acheteurs internationaux par le biais de foires commerciales, de visites d'acheteurs et d'événements interentreprises ; et
- Renforcer les capacités des agricultrices par des formations sur mesure en matière de production, de transformation, de qualité et de gestion d'entreprise, en fonction de leurs besoins.

SHETRADES OUTLOOK

Créer des opportunités d'affaires pour les femmes en Guinée

Le présent document d'orientation propose une analyse et des recommandations pour la Guinée afin d'éliminer les obstacles à la participation des femmes au commerce en améliorant son écosystème politique. Il est axé sur les résultats de l'outil SheTrades Outlook en Guinée, qui a collecté et analysé les données de 15 institutions nationales et de six organisations du secteur privé.

POURQUOI L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES EST-ELLE IMPORTANTE ?

Entre 2018 et 2019, la Guinée a connu une baisse de sa croissance économique, qui est passée de 6,2 % à 5,6 %. À la suite de la pandémie du COVID-19, l'économie a encore ralenti pour atteindre 5,2 %. Si l'industrie minière a prospéré, les retards et les fermetures des frontières ont gravement perturbé d'autres secteurs. La Guinée a vu son inflation augmenter et son déficit commercial se creuser en raison d'une hausse des importations de biens d'équipement et d'une baisse des exportations. Pour ce qui est de l'avenir, les investissements du gouvernement dans l'exploitation minière et les infrastructures, ainsi que sa réponse politique rapide au COVID-19, soutiennent des perspectives économiques positives en 2021. Toutefois, comme les femmes dans les ménages et l'économie ont été touchées de manière disproportionnée par la pandémie, il est essentiel de veiller à ce que les femmes

soient incluses dans le processus de reprise.

En Guinée, les femmes représentent la moitié de la population, constituent un peu plus de la moitié de la population active et sont principalement employées dans les secteurs tels que l'agriculture, la sylviculture et la pêche, ainsi que le commerce de gros et de détail. En 2020, l'Agence de promotion des investissements privés (APIP) estime que 27 % des entreprises enregistrées en Guinée sont dirigées par des femmes. Les entreprises dirigées par des femmes sont toujours confrontées à des obstacles liés à l'accès à l'éducation, aux ressources financières et aux opportunités économiques.

Même avant la pandémie, le gouvernement a reconnu l'importance de l'autonomisation économique des femmes dans la réduction de la pauvreté et la réalisation d'un développement inclusif à travers son [Plan national de développement économique social \(2016-2020\)](#). Le document décrit les interventions visant soutenir l'emploi, l'entrepreneuriat et la représentation des femmes. Les domaines d'intervention de la [Politique nationale genre \(2011\)](#) comprennent l'accès et le contrôle des ressources par les femmes, distribution équitable des revenus et l'intégration du genre dans cadre macroéconomique du pays.

La reprise après la COVID-19 offre l'opportunité de mettre œuvre des politiques et des programmes intégrant le genre, alignés sur les priorités définies dans le Plan national de développement économique et social et la Politique nationale genre. SheTrades Outlook présente des données essentielles permettant d'évaluer la situation du pays en matière de commerce et d'égalité des sexes et d'identifier les domaines prioritaires à améliorer.



QU'EST-CE SHETRADES OUTLOOK ?

SheTrades Outlook est un outil politique innovant basé sur des données probantes, conçu par le Centre du commerce international, qui identifie les politiques, les lois ou les programmes qui contribuent ou empêchent la participation des femmes à l'économie et au commerce. Cet outil, le premier du genre, repose sur 83 indicateurs, regroupés en six piliers interdépendants : politique commerciale, environnement des affaires, cadre juridique et réglementaire, accès aux compétences, accès au financement et travail et société.

SheTrades Outlook est basé sur des données collectées par des consultants nationaux auprès d'une moyenne de 20 institutions et organisations nationales par pays. Les données sont recueillies via des entretiens basés sur des questionnaires semi-structurés. Parmi les institutions interrogées figurent les ministères du Commerce, les ministères de l'Éducation, les ministères des Finances, les autorités chargées des marchés publics, les autorités douanières, les banques centrales, les bureaux nationaux de statistiques, les ministères de la Technologie, les ministères de la Condition féminine, les associations professionnelles, les chambres de commerce et autres institutions d'appui au commerce.



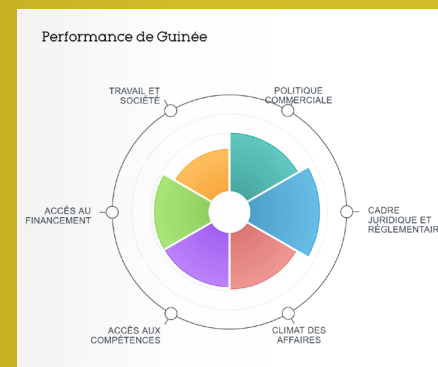
SheTrades Outlook utilise également des bases de données fiables, accessibles au public et récemment mises à jour (l'Union interparlementaire, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Division des statistiques des Nations Unies, la Banque mondiale et le Forum économique mondial). En outre, une moyenne de trois bonnes pratiques sont identifiées par pays par des experts nationaux.

En 2021, SheTrades Outlook a été déployé dans 38 pays de toutes les régions géographiques et de différents niveaux de développement économique.

LES RÉSULTATS

Résultats SheTrades Outlook en Guinée

21 organisations - 15 institutions nationales et six organisations ou associations du secteur privé - ont été interrogées pour recueillir des données. Les institutions ont été choisies en fonction de leurs objectifs stratégiques et de leur pertinence par rapport aux six piliers de l'initiative. Les données ont été recueillies entre septembre 2020 et avril 2021



Les scores des indicateurs de SheTrades Outlook vont de zéro à un. La Guinée a obtenu le score le plus faible dans le pilier Travail et société et le plus élevé dans le pilier Cadre juridique et réglementaire. Elle a enregistré une performance moyenne dans les piliers Politique commerciale, Environnement des affaires, Accès aux compétences et Accès au financement. Des informations détaillées sur les scores de chaque pilier sont présentées ci-dessous. Elles comprennent les points forts et les goulets d'étranglement ainsi que les lacunes identifiées dans les données.

LA POLITIQUE COMMERCIALE



Processus de consultation



Mécanismes officiels mis en place pour impliquer les associations ou les organisations de femmes dans le processus de consultation



Les associations ou organisations de femmes participent aux processus de consultation



Initiatives mises en place pour encourager les associations ou les organisations de femmes d'affaires à participer aux processus de consultation



Questions liées au genre prises en compte dans les politiques et les accords



Les questions liées au commerce sont incluses dans la politique ou le Plan d'action relatif à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes



Les dispositions relatives à l'égalité des sexes sont incluses dans les accords commerciaux ou les accords d'intégration économique régionale



Appréciation, suivi et évaluation



Des évaluations ex-ante et ex-post de genre sont effectuées dans le cadre des accords commerciaux



Les indicateurs de genre sont utilisés dans les politiques, les programmes ou les projets



Données ventilées par sexe



Il existe des lois ou des réglementations qui exigent la collecte de données ventilées par sexe



Collecte de données ventilées par sexe sur les entreprises



Participation des femmes à des rôles stratégiques



Les femmes sont représentées dans les postes ministériels



Les femmes sont représentées dans les parlements nationaux



Il existe un quota de genre pour promouvoir la participation politique des femmes aux niveaux national et infranational



Renforcement des capacités sur les questions de genre



Le personnel du ministère du Commerce n'a reçu aucune formation sur les questions de genre au cours des 12 derniers mois



Il existe un point focal genre ou un représentant similaire qui se concentre sur le commerce et les questions de genre



Le pilier « Politique commerciale » est axé sur le caractère inclusif des politiques, des accords et des pratiques commerciales. Il comprend également l'adoption de pratiques sensibles au genre dans le commerce et les institutions liées au commerce.

La performance moyenne de la Guinée dans ce pilier est principalement attribuée à l'engagement fort en faveur de l'autonomisation économique des femmes dans les politiques. Toutefois, la collecte de données ventilées par sexe, la représentation des femmes à des postes gouvernementaux de haut niveau et la participation des associations de femmes aux processus de consultation sont limitées.

QU'EST-CE QUI FONCTIONNE ?

La Guinée a entrepris plusieurs actions en vue de soutenir les femmes dans le commerce, allant du témoignage de l'engagement dans les forums multilatéraux et de l'établissement de politiques nationales à l'intégration de considérations de genre dans les accords commerciaux, en passant par la formation du personnel du ministère sur les questions de genre et la collecte de données sur la propriété des entreprises.

En adhérant à la Déclaration de Buenos Aires de 2017 sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes, la Guinée a démontré son engagement de haut niveau à accroître la participation des femmes au commerce. Au niveau national, la **Politique nationale Genre de la Guinée (2011) couvre divers sujets dont l'éducation, la santé, les droits de l'homme, l'accès et le contrôle des ressources, la gouvernance et les questions de développement macroéconomique.** La Politique comprend des objectifs stratégiques liés à l'offre d'un accès équitable aux opportunités commerciales, au soutien de l'entrepreneuriat des femmes, à l'utilisation d'une approche de budgétisation sensible au genre et à l'inclusion des questions de genre dans les politiques et programmes nationaux. Toutefois, les préoccupations spécifiques au commerce font défaut. **Le ministère de l'Industrie et des PME et le ministère du Commerce utilisent des indicateurs de genre dans leurs politiques et programmes.**

Dans le cadre de SheTrades Outlook, les accords commerciaux peuvent recevoir trois notes : les niveaux « limité », « en évolution » ou « avancé » d'intégration de la dimension genre. La Guinée n'est partie qu'à un seul accord commercial régional, celui de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont le niveau d'intégration de la dimension genre est en évolution.

La Guinée souligne également l'importance des questions de genre dans le commerce en offrant des formations régulières au personnel du Ministère du commerce et



d'autres institutions liées au commerce. Il est important de noter que les sessions de formation sont généralement ciblées afin d'inclure uniquement des femmes ou des participants en majorité de sexe féminin. Toutefois, les hommes peuvent également y participer. Tous les ministères disposent d'un point focal pour les questions de genre afin de s'assurer que les considérations de genre sont intégrées dans le travail des ministères et dans leurs stratégies.

Bien qu'aucune loi ne rende obligatoire la collecte de données ventilées par sexe, le Ministère du commerce, via son Répertoire national des PME, recueille des informations sur les petites entreprises. L'APIP, l'agence de promotion des investissements chargée de la création d'entreprises, collecte des données sur la propriété des entreprises, l'emploi et les cadres supérieurs. Toutefois, les données ventilées par sexe recueillies par les deux institutions se limitent à la propriété des entreprises. En recueillant des données sur l'orientation commerciale (entreprises exportatrices, importatrices ou nationales) en fonction du sexe, le gouvernement peut constituer une base factuelle pour les interventions visant à soutenir les femmes engagées dans le commerce.

À QUEL NIVEAU FAUT-IL ENCORE FAIRE DES PROGRÈS ?

L'intégration de la dimension de genre dans la politique commerciale implique également des questions et des aspects plus larges liés à la représentation et à la prise de décision. Il est donc important d'inclure davantage de femmes dans les consultations gouvernementales et de politique commerciale, d'analyser l'impact des accords commerciaux sur les femmes et d'adopter une définition simplifiée d'une « entreprise dirigée des femmes » pour les activités futures.

La représentation des femmes aux niveaux ministériel et parlementaire permet de défendre les questions de genre dans l'élaboration des politiques. Toutefois, **à partir des élections de 2020 en Guinée, seuls 27,8 % des postes ministériels sont occupés par des femmes. En outre, seuls 19 des 114 représentants parlementaires sont des femmes.** Reconnaisant la faible représentation des femmes dans les postes gouvernementaux de haut niveau, la Guinée a mis en œuvre une mesure visant à accroître la présence des femmes dans les activités politiques en 2019. La nouvelle loi sur la parité hommes-femmes stipule que les femmes doivent constituer 50 % des candidats aux élections nationales et locales et des postes dans les fonctions publiques électives.

Les consultations sur la politique commerciale doivent inclure les

parties prenantes sous-représentées telles que les femmes. En Guinée, il n'y a pas de mécanisme officiel pleinement mis en place afin d'inclure les associations de femmes dans les consultations. Les associations de femmes n'ont pas été pleinement impliquées dans les consultations sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). En outre, il n'existe pas d'initiatives ciblées pour encourager la participation des femmes. Les données relatives à la participation des associations aux consultations ne sont pas systématiquement collectées.

Les évaluations préalables et a posteriori sont importantes pour comprendre l'impact des politiques et des accords sur les femmes dans le commerce. Sous l'égide de la Division de l'équité entre les sexes, le ministère du Commerce effectue des évaluations préalables avant l'établissement et l'application d'une politique ou d'un accord commercial. En outre, le gouvernement peut également effectuer des évaluations a posteriori afin d'aider à comprendre les effets réels sur les femmes.

Les définitions d'une « entreprise dirigée par des femmes » varient selon les institutions. L'adoption d'une définition internationalement reconnue d'une « entreprise dirigée par des femmes », telle que fournie dans l'Accord d'atelier international (IWA) 34 : [Entrepreneuriat des femmes - Définitions clés et critères](#), peut aider à identifier les parties prenantes féminines à inclure dans les processus de consultation. Cela peut également contribuer à un ciblage approprié des programmes d'autonomisation économique des femmes et à la collecte de données sur les entreprises dirigées par des femmes.



LE CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Signature, ratification et mise en œuvre des conventions internationales

Le pays a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et le Protocole facultatif à la CEDAW



Les lois, politiques et procédures sont examinées pour assurer la conformité aux articles de la CEDAW et aux conclusions du Comité



Les conventions 100, 111 et 183 de l'Organisation internationale du travail sont ratifiées et appliquées dans le pays



Restrictions d'accès aux ressources productives

Les femmes et les hommes ont les mêmes droits de succession



Les femmes et les hommes ont les mêmes droits de propriété sur les biens immobiliers



Les femmes et les hommes ont un accès égal aux services financiers



Restrictions liées au marché du travail

La loi rend obligatoire la non-discrimination fondée sur le sexe dans l'emploi



Le cadre juridique offre aux femmes une protection juridique contre le harcèlement sexuel en milieu de travail



La loi exige une rémunération égale pour les femmes et les hommes pour un travail de valeur égale



Congé parental payé

Les politiques sur les congés de maternité existent



Un congé parental est offert aux deux parents



Garderies d'enfants

Les familles dont les enfants ne sont pas en âge scolaire reçoivent un soutien quelconque pour l'éducation et l'accueil des petits enfants



Les parents reçoivent une aide à la garde d'enfants



Des initiatives visant à encourager l'investissement dans les structures d'accueil des enfants en âge préscolaire sont mises en place



Ce pilier évalue l'adoption par la Guinée de lois et de règlements qui protègent et promeuvent les droits des femmes. Il couvre également les lois et politiques qui encouragent l'entrée, la continuité et l'avancement des femmes dans le marché du travail. Plus de 50 % des données relatives à ce pilier proviennent de l'étude Women, Business and the Law 2021 de la Banque mondiale, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et du système d'information sur les normes internationales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Parmi les six piliers, la Guinée a obtenu le meilleur score en ce qui concerne le cadre juridique et réglementaire. Cette performance est due en partie à la législation nationale, par exemple le code civil, le code pénal et le code du travail, qui accordent aux hommes et aux femmes des droits égaux en matière de propriété, d'accès aux services financiers et de possibilités d'emploi. Au niveau international, la Guinée a montré son engagement en faveur de l'autonomisation économique des femmes en ratifiant et en appliquant certaines conventions internationales.

QU'EST-CE QUI FONCTIONNE ?

Le cadre juridique et réglementaire de la Guinée aide les femmes à faire du commerce en considérant l'égalité des droits des hommes et des femmes dans des domaines clés, en prévoyant des allocations financières pour la garde des enfants et en encourageant les investissements dans les structures d'accueil.

L'égalité des droits et l'accès aux services financiers, à la propriété, aux opportunités d'emploi et aux paiements sont importants pour que les hommes et les femmes puissent bénéficier de leur participation à l'économie et au commerce. **Au niveau international, la Guinée a ratifié et applique la Convention 100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération et la Convention 111 sur la discrimination en matière d'emploi et de profession.**

Au niveau national, le code pénal interdit toute discrimination fondée sur le sexe en ce qui concerne l'accès au crédit. En outre, le code civil permet aux femmes et aux hommes d'ouvrir un compte bancaire et de signer des contrats de la même manière. Il établit également que les femmes et les hommes ont les mêmes droits de propriété sur les biens immobiliers. En matière d'emploi, le code civil permet aux femmes de bénéficier d'un emploi au même titre que les hommes. La loi garantit également que les hommes et les femmes sont rémunérés de la même manière pour un travail de valeur égale. Les femmes ne rencontrent aucune restriction légale pour enregistrer une entreprise au même titre que les hommes. Enfin, le code du travail protège les femmes contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Pour soutenir la participation des femmes à la population active et à l'économie, **la loi autorise les mères à bénéficier d'un congé de maternité payé de 14 semaines**



maximum, et le gouvernement fournit une aide à la garde d'enfants. Les familles reçoivent une allocation pour l'aide à la garde des jeunes enfants dans le cadre de l'allocation parentale. L'allocation est subventionnée par la Caisse nationale de sécurité sociale, et son montant dépend de la taille et des revenus de la famille, compte tenu des autres allocations perçues. Néanmoins, un soutien supplémentaire peut être apporté aux parents grâce aux déductions fiscales, de crédits d'impôt et de services de conseil financier.

Pour renforcer les structures d'accueil des enfants, le gouvernement fournit des ressources aux centres de soutien communautaire dans les zones rurales, notamment des ressources pour les cantines scolaires et du matériel didactique. Il existe également des initiatives du secteur privé liées aux inspections et aux agréments.

À QUEL NIVEAU FAUT-IL ENCORE FAIRE DES PROGRÈS ?

Bien que le cadre juridique et réglementaire de la Guinée ait intégré un grand nombre des principales questions liées au genre, des engagements internationaux supplémentaires et des réformes potentielles de la politique ou de la réglementation nationale sont nécessaires.

Par exemple, la Guinée a signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 1980 et l'a ratifiée en 1982. Cependant, le pays n'a pas encore signé le protocole facultatif de la CEDAW. En outre, **aucune information n'est disponible sur le processus d'examen des lois et politiques existantes pour assurer la conformité avec les articles de la CEDAW et les remarques finales du Comité.**

Bien que la Guinée dispose d'une loi rendant obligatoire le congé de maternité, elle n'a pas ratifié la Convention 183 de l'OIT sur la protection maternelle. Le congé de paternité n'est pas prévu par la loi.

Au niveau national, bien que la question sur les droits de succession soit un domaine dans lequel la Guinée peut promouvoir une plus grande égalité. Selon le code civil, les fils et les filles ont les mêmes droits d'héritage sur les biens de leurs parents. Parallèlement, les conjoints survivants (hommes et femmes) n'ont pas les mêmes droits d'héritage selon le code civil.

LE CLIMAT DES AFFAIRES



Présence et participation d'associations de femmes d'affaires	
Les associations de femmes d'affaires sont représentées au niveau national	
Les associations de femmes d'affaires sont représentées dans tous les secteurs et sous-secteurs clés	
Des entreprises détenues par des femmes ont participé à des activités menées par des chambres de commerce au cours des 12 derniers mois.	
Création d'entreprises	
Des services de soutien sont disponibles lors de la création d'une entreprise	
Un programme d'incubateur ou d'accélérateur existe dans le pays	
Accès aux informations pertinentes sur le commerce	
Des services d'aide et d'information sont disponibles dans les bureaux du gouvernement pour aider les entreprises à se conformer aux réglementations nationales et aux exigences en matière d'exportation et d'importation	
Les informations clés mises à jour sur les procédures douanières et les réglementations commerciales sont visibles aux frontières et publiées ou communiquées en ligne en temps opportun	
Marchés publics	
Accès à l'information sur les marchés publics	
Le processus de passation des marchés publics est transparent	
Il existe un régime préférentiel de marchés publics pour les entreprises détenues par des femmes	
Mécanismes de réclamation pour signaler les pratiques déloyales	
Les femmes et les hommes ont la possibilité de signaler toute plainte relative à des actes répréhensibles en matière de réglementation et de procédures	
Les mécanismes officiels sont mis en place pour surveiller les conditions de travail et les données sont collectées sur les travailleurs dans les zones d'exportation et de traitement	
Existence de cadres et d'initiatives spéciaux	
Il existe une interface électronique à guichet unique et des mécanismes numériques de facilitation du commerce sont mis en place	
Les institutions nationales utilisent des directives sexospécifiques élaborées par l'Organisation mondiale des douanes ou un autre cadre national de suivi	
Des services de formation et de sensibilisation ont été fournis aux agents et aux agents frontaliers au cours des 12 derniers mois	
Dialogue public-privé et cadres	
Le cadre réglementaire des partenariats public-privé comprend des questions de genre	
Des dialogues structurés ont eu lieu avec le secteur privé au sujet des politiques, des programmes et des activités d'égalité des sexes au cours des 12 derniers mois	



Ce pilier est axé sur l'inclusivité de l'écosystème commercial et couvre les organismes industriels qui soutiennent l'entrepreneuriat des femmes ainsi que la facilité et les coûts liés à la création et à la gestion d'une entreprise, au commerce transfrontalier, à l'accès à l'information et à l'utilisation des marchés publics.

La performance moyenne de la Guinée dans ce pilier est associée au soutien et aux ressources pour la création d'entreprises, à la présence d'associations de femmes entrepreneurs et aux interfaces électroniques de facilitation du commerce.

QU'EST-CE QUI FONCTIONNE ?

Les différentes parties prenantes ont reconnu l'importance de leur rôle dans l'amélioration de l'environnement commercial pour les femmes d'affaires. Les femmes sont soutenues par des réseaux, des dialogues entre les secteurs public et privé, la diffusion d'informations liées au commerce, l'utilisation de procédures douanières tenant compte de la dimension de genre et la création d'une interface électronique à guichet unique.

En Guinée, il existe plusieurs associations de femmes d'affaires représentées au niveau national. Citons par exemple les Femmes d'Afrique (WAFRICA), le Groupe des femmes entrepreneurs de Guinée (CFAG) et le Programme d'entrepreneuriat des femmes africaines (AWEP) en Guinée. Ces associations sont représentées dans des secteurs tels que l'agriculture, la fabrication, les services, les technologies de l'information et de la communication (TIC), les coopératives, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et les commerçants transfrontaliers. La Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat de Guinée et la Chambre régionale de commerce de Conakry organisent des activités limitées pour les femmes d'affaires, et seules certaines associations de femmes sont invitées à y participer.

Comprenant l'importance de la collaboration avec le secteur privé pour l'innovation, la productivité et le développement global des entreprises, **les institutions nationales ont organisé des dialogues structurés avec le secteur privé concernant les politiques, programmes et activités d'équité entre les sexes.** Parmi ces discussions, on peut citer les dialogues de haut niveau organisés par les Dialogues de haut niveau sur l'Inclusion financière en Guinée et en Afrique (DIAFIN) ainsi que le Groupe de réflexion et d'influence des femmes (GRIFF).

La Guinée en est aux premières étapes de l'utilisation de procédures douanières sensibles au genre. **La Direction générale des douanes (DGD) applique un plan d'action pour l'intégrité douanière aligné sur les directives de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).** La DGD reconnaît également l'outil GEOAT (Outil de l'Organisation pour l'égalité des sexes) de l'OMD, mais elle ne l'a pas encore entièrement adopté. Des sessions de formation ont été dispensées aux agents et fonctionnaires des douanes ; toutefois, aucune composante de genre n'a été incluse. En outre, les femmes représentaient un faible pourcentage des bénéficiaires.



L'accès à l'information et au soutien est important pour que les entreprises comprennent les procédures douanières et se conforment aux exigences. **Des bureaux d'aide et d'information sont disponibles dans les organismes publics pour aider les entreprises. Ils fournissent des informations sur les statistiques commerciales, les incitations à l'exportation et à l'importation, les décisions relatives aux clarifications tarifaires et à l'origine des marchandises importées, les opérateurs agréés et le traitement préalable à l'arrivée.** Les principales institutions fournissant ce type de soutien sont la DGD, Agence guinéenne de promotion des exportations (AGUIPEX) et le Guichet unique du commerce extérieur de Guinée (GUCEG). Les institutions collectent des données sur le nombre de bénéficiaires soutenus, mais les données ne sont pas ventilées par sexe. **Des informations actualisées sur les procédures douanières et les réglementations commerciales sont disponibles aux frontières, et les notifications (y compris les lettres) sont envoyées en conséquence, parfois avec un certain retard.**

La Guinée a mis en place une interface électronique à guichet unique pour la facilitation du commerce au GUCEG. Les formulaires peuvent être soumis de manière électronique via le guichet unique. Il s'agit notamment des déclarations en douane, de la demande et de la délivrance de permis d'importation et d'exportation, du paiement des droits et taxes de douane et de la demande de remboursement des droits de douane.

À QUEL NIVEAU FAUT-IL ENCORE FAIRE DES PROGRÈS ?

Pour promouvoir un environnement des affaires plus favorable, il est crucial que la Guinée investisse dans des services solides d'aide à la création d'entreprise, envisage des stratégies de passation des marchés publics tenant compte de la dimension de genre et renforce les mécanismes officiels de suivi des pratiques offensives dans le commerce.

Afin de fournir de meilleurs services de soutien aux entreprises dirigées par des femmes, les institutions pourraient souhaiter recueillir des informations sur les femmes bénéficiaires et le type de soutien demandé et fourni. Des programmes d'incubateurs et d'accélérateurs existent en Guinée, tels que l'Incubateur Saboutech, Studios Kirah, le Ministère des investissements et des partenariats publics privés (MIPPP) Osez Innover et Jathropa. Toutefois, les données ventilées par sexe ne sont pas collectées de manière systématique.

Les marchés publics deviennent une opportunité importante pour les entreprises dirigées par des femmes, en particulier dans le contexte du COVID-19, où les gouvernements augmentent leurs dépenses pour stimuler la croissance. **Les informations sur les procédures d'appel**

d'offres sont disponibles en ligne, dans les journaux et dans les bulletins officiels. Cependant, les entreprises dirigées par des femmes ne sont pas suffisamment informées de leur disponibilité. La base de données nationale des fournisseurs et des transactions n'est pas accessible au public, et les données ne sont pas ventilées par sexe.

Un système de marchés publics préférentiels pour les femmes pourrait être mis en place afin de s'assurer que les femmes bénéficient également des opportunités de marchés publics. En outre, bien qu'il existe plusieurs partenariats public-privé, ceux-ci pourraient inclure dans leurs plans d'action des préoccupations spécifiques en matière de genre.

Un autre aspect important de l'environnement des affaires est la responsabilité et les mécanismes permettant de signaler les plaintes. Pour déposer une plainte pour des actes répréhensibles dans le commerce, les entreprises peuvent suivre les procédures établies par le tribunal de commerce de Conakry, le tribunal de première instance et le tribunal de commerce et administratif. Parmi les autres moyens, on peut citer les rapports écrits ou envoyés par courrier électronique aux fonctionnaires du gouvernement et le processus de plainte en face à face dans les ministères. Cependant, **ces mécanismes sont peu connus des entreprises dirigées par des femmes, des associations de femmes et des chambres de commerce. Les données sur le nombre de plaintes recueillies par les institutions ne sont pas ventilées par sexe. Enfin, le gouvernement ne contrôle pas encore les conditions de travail dans la zone économique spéciale récemment établie à Boke.**



ACCÈS AUX COMPÉTENCES



Accès universel à l'éducation	
La loi rend l'éducation obligatoire	
Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) (ratio femmes/hommes)	
Cadres de surveillance	
Les tests nationaux de calcul sont ventilés selon le sexe	
Les données sur les taux d'abandon sont disponibles selon le sexe	
Accès à l'enseignement supérieur	
Des bourses d'études sont disponibles pour poursuivre des études supérieures	
Taux d'inscription aux programmes techniques et professionnels pour les personnes âgées de 15 à 24 ans (ratio femmes/hommes)	
Programmes ciblés pour l'amélioration des compétences des travailleurs	
Des programmes nationaux de placement industriel sont disponibles pour les étudiants de premier cycle	
Des programmes visant à améliorer les compétences des travailleurs en matière de production ont été mis en place au cours des 12 derniers mois	
Programmes ciblés pour l'amélioration des compétences des entreprises	
Des possibilités de formation pour appuyer les compétences et les connaissances des propriétaires de micro, petites et moyennes entreprises ont été offertes au cours des 12 derniers mois	
Une formation spéciale pour faciliter l'accès aux marchés a été offerte au cours des 12 derniers mois	
Soutien ciblé en vue de l'amélioration des compétences et de l'accès à l'information	
Au cours des 12 derniers mois, des associations et organisations de femmes ont reçu du soutien	
Des programmes d'incitation destinés exclusivement aux femmes ont été mis en place au cours des 12 derniers mois	
Accès aux technologies de l'information et de la communication	
Des politiques et des programmes sont mis en place pour soutenir l'innovation des entreprises ciblant exclusivement les femmes	
Statistiques nationales sur l'accès aux technologies de l'information et de la communication disponibles	
Accès aux technologies de l'information et de la communication (ratio femmes/hommes)	DONNÉES MANQUANTES



L'amélioration de l'accès à l'éducation est essentielle pour renforcer les capacités du capital humain nécessaire pour contribuer à réduire l'inégalité des chances et briser le cercle vicieux de la pauvreté. Ce pilier est axé sur les mesures destinées à renforcer les capacités des femmes et leurs compétences en matière de commerce. L'objectif est de combler le fossé qui existe dans le secteur de l'éducation et de doter les femmes des compétences dont elles ont besoin pour être compétitives et réussir sur les marchés internationaux et dans les professions traditionnellement dominées par les hommes.

La performance moyenne de la Guinée dans ce pilier est liée à la disponibilité de formations, d'un soutien technique et d'informations ciblées qui permettent aux entreprises dirigées par des femmes et aux associations de femmes d'affaires de renforcer leurs capacités techniques.

QU'EST-CE QUI FONCTIONNE ?

En Guinée, l'enseignement obligatoire se limite au niveau primaire, que fréquentent généralement les élèves âgés de 7 à 12 ans. Toutefois, le système éducatif permet aux élèves de redoubler des classes et de terminer l'école primaire jusqu'à l'âge de 16 ans. **Des tests de calcul sont effectués à l'échelle nationale, et les résultats sont ventilés par sexe. En 2018, 60,7 % des élèves de sexe féminin et 65,3 % des élèves de sexe masculin ont réussi l'examen. Le gouvernement offre également des bourses d'études pour l'enseignement supérieur par le biais de l'Office national des bourses extérieures (ONABE) et du Bureau du Président.** Toutefois, ces institutions ne collectent pas de données ventilées par sexe sur les bénéficiaires.

Plusieurs institutions, comme l'APIP, l'Agence guinéenne de la promotion de l'emploi (AGUIPE) et le Centre d'appui au PME (CAPME), proposent des formations aux entrepreneurs et collectent des données ventilées par sexe sur les participants. Ces formations couvrent divers sujets, notamment la comptabilité, les ressources humaines, la gestion, l'élaboration d'un plan d'affaires, le marketing et l'image de marque, la communication et la négociation, le commerce électronique, les langues étrangères et le marketing numérique.

En outre, l'AGUIPEX et la DGD proposent des formations sur les règles et réglementations commerciales. L'autorité douanière a indiqué qu'environ 18 % des participants aux formations sont des femmes. Il existe également des ateliers visant à sensibiliser et à diffuser des informations sur la nouvelle loi sur les partenariats public-privé, qui couvre les marchés publics.



© SHUTTERSTOCK.COM

Plusieurs initiatives de perfectionnement des compétences sont destinées aux femmes. Par exemple, la Mutuelle financière des femmes Africaines (MUFFA) et la Mutuelle communautaire de croissance (MC2) proposent des formations particulièrement destinées aux femmes. En outre, l'Office national de la formation et de perfectionnement professionnels (ONFPP) propose des cours sectoriels spécifiques pour les femmes. Parmi les autres programmes, citons ElleCoaching, Crossover Project et YouthConnekt for Women. Les associations de femmes d'affaires, dont WAFRICA, CFAG et AWEF en Guinée, proposent également des formations ciblées. **Des incitations financières sont utilisées pour encourager les femmes à participer à diverses formations.**

En outre, certaines institutions nationales fournissent un soutien technique et des informations ciblées aux associations de femmes d'affaires afin de renforcer leurs capacités. Ces institutions comprennent l'AGUIPEX, l'APIP, le Fonds de développement industriel et des petites et moyennes entreprises (FODIP) et MIPPP.

À QUEL NIVEAU FAUT-IL ENCORE FAIRE DES PROGRÈS ?

L'Institut national de la statistique (INS), avec l'appui du Bureau de stratégie et de développement (BSD) et du et du ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation, mène des enquêtes annuelles, notamment sur l'éducation. Cependant, **il n'existe pas de données actualisées ventilées par sexe sur le taux d'alphabétisation, les taux d'abandon et le taux d'inscription dans les formations techniques et professionnelles.** En 2014, le taux d'alphabétisation des adultes était de 21,96 % pour les femmes et de 43,64 % pour les hommes. La même année, les femmes représentaient 47,49 % du total des étudiants recevant une formation technique et professionnelle. **Les données sur l'accès à internet collectées par l'INS à travers l'Enquête harmonisée sur les conditions de vies des ménages (EHCVM) ne sont pas ventilées par sexe.** Au niveau national, le taux de pénétration d'Internet n'était que de 39 % en 2019.

En outre, aucune donnée n'est collectée sur le nombre et le sexe des bénéficiaires des programmes nationaux de renforcement des compétences des travailleurs menés par l'ONFPP et l'AGUIPE. Les établissements nationaux ne proposent pas de placement en entreprise aux étudiants de premier cycle.

Bien qu'il existe plusieurs initiatives et incitations visant à encourager les femmes à participer à des formations, la diffusion d'informations sur le soutien disponible peut être améliorée pour aider davantage d'associations de femmes d'affaires.

Les politiques et programmes nationaux qui soutiennent l'innovation commerciale sont neutres en termes de genre. Le Salon des entrepreneurs (SADEN), un programme qui offre une plateforme pour promouvoir le développement d'entreprises et de projets innovants, est accessible aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Enfin, les considérations de genre ne sont pas incluses dans des politiques telles que la politique nationale des PME, la stratégie nationale de la CEDEAO pour la promotion des exemptions de propriété intellectuelle et le code des investissements.



ACCÈS AU FINANCEMENT



Accès aux services financiers	
Couverture des prestataires de services financiers	
Des services financiers numériques sont disponibles	
Il existe un accès à des ressources financières formelles (ratio femmes/hommes)	
Stratégies et programmes sensibles au genre	
Le gouvernement s'est engagé à utiliser la budgétisation sexospécifique	
Des stratégies et des programmes d'inclusion financière existent	
Des formations financières ont été dispensées au cours des 12 derniers mois	
Soutien aux entreprises détenues par des femmes et aux associations de femmes d'affaires	
Les entreprises détenues par des femmes reçoivent un soutien financier pour participer aux salons professionnels	
Les associations et organisations de femmes reçoivent un soutien financier des institutions	
Régimes fiscaux et mécanismes ciblés de financement du commerce	
Les institutions financières sont tenues de communiquer des données ventilées par sexe	
Des régimes fiscaux sont disponibles pour faciliter les opportunités entrepreneuriales	
Des mécanismes de financement du commerce sont disponibles dans le pays pour faciliter le commerce	
Instruments financiers et autres possibilités de financement	
Des instruments financiers sont disponibles pour soutenir les opportunités entrepreneuriales	
Des possibilités de financement par capital-risque sont disponibles pour soutenir les femmes entrepreneurs	



Ce pilier est axé sur l'accès des femmes aux institutions financières formelles. Il vise également à déterminer si les gouvernements, seuls ou en partenariat avec le secteur privé, ont mis au point des solutions innovantes pour promouvoir l'inclusion financière des femmes, par exemple en remédiant au manque de garanties physiques ou d'exigences en matière de flux de trésorerie vérifiables.

La Guinée affiche une performance moyenne dans ce pilier. Cela est principalement dû à la disponibilité d'un soutien financier pour les entreprises dirigées par des femmes et les associations de femmes d'affaires, ainsi qu'aux programmes de financement du commerce et aux instruments financiers destinés à aider les femmes à faire du commerce et des affaires. En outre, la stratégie nationale d'inclusion financière et les programmes d'alphabétisation financière sont mis en œuvre dans le pays.

QU'EST-CE QUI FONCTIONNE ?

En Guinée, une stratégie nationale visant à promouvoir l'inclusion financière décrit diverses activités liées à l'amélioration de l'accès de la population au financement. Des programmes de financement du commerce et divers instruments financiers sont disponibles pour soutenir la conduite des affaires et du commerce. Des services de soutien financier ciblés sont également fournis aux femmes entrepreneurs et aux associations de femmes d'affaires.

En mai 2021, la Banque centrale de la république de Guinée a validé la nouvelle **Stratégie nationale de l'inclusion financière (SNIF)**, qui vise à améliorer le cadre réglementaire sur le secteur financier, y compris la finance numérique, à renforcer les infrastructures de paiement, à réduire les contraintes auxquelles sont confrontés les segments sous-financés, notamment les MPME et le secteur agricole, et à accroître la protection des consommateurs pour améliorer la confiance dans le système financier. En effet, il est possible de tirer parti des services financiers numériques disponibles, tels que les services bancaires mobiles et en ligne et les transferts d'argent internationaux, pour parvenir à l'inclusion financière en Guinée.

Des programmes de financement du commerce sont proposés pour faciliter les échanges commerciaux. En outre, il existe des instruments financiers permettant de répondre aux besoins financiers des entrepreneurs. Par exemple, le FODIP gère différents fonds, dont un fonds de garantie des prêts pour atténuer les risques d'emprunt des PME, un fonds de financement pour soutenir la compétitivité des PME, un fonds



de garantie pour offrir une protection pendant les crises du marché et les crises naturelles et un fonds de renforcement des capacités pour financer des programmes de formation et de développement pour les entreprises.

Certains instruments financiers sont fournis spécifiquement pour accroître l'accès des femmes au financement. Yete Mali propose des microcrédits pour des groupes de trois à cinq femmes et un service de crédit, appelé Crédit Guinée Mali, pour les femmes actives dans les affaires. La MUFFA aide les femmes entrepreneurs à renforcer leur capacité opérationnelle et leur capital par le biais de microcrédits, de financements par micro-investissement et de fonds de capital-risque.

Plusieurs institutions apportent un soutien financier aux entreprises dirigées par des femmes pour leur permettre de participer à des foires commerciales et à des associations de femmes d'affaires afin de renforcer leurs capacités. Par exemple, l'AGUIPEX a aidé les femmes guinéennes à participer à des foires commerciales dans la région de l'Afrique. Le FODIP et le MIPPP offrent également un soutien financier aux associations de femmes d'affaires. Cependant, un nombre limité d'associations de femmes d'affaires reçoivent généralement des informations sur la disponibilité de l'aide.

À QUEL NIVEAU FAUT-IL ENCORE FAIRE DES PROGRÈS ?

En 2019, il n'y avait en moyenne que deux guichets automatiques bancaires (GAB) et trois agences de banques commerciales pour 100 000 adultes en Guinée. Cela peut avoir contribué à la faible possession de comptes financiers dans le pays. En 2017, seuls 19,6 % des femmes et 27,26 % des hommes âgés de 15 ans et plus possédaient un compte dans une institution financière ou auprès d'un prestataire de services d'argent mobile.

Pour améliorer la confiance dans le système financier et augmenter la possession de comptes financiers, le gouvernement pourrait choisir de lancer un programme d'éducation financière à l'échelle nationale. Des données ventilées par sexe sur l'utilisation des produits financiers peuvent également aider à comprendre les avantages de la possession d'un compte financier pour les hommes et les femmes. Toutefois, les institutions financières ne sont pas tenues de collecter des données ventilées par sexe.

Enfin, le gouvernement n'a pas adopté une approche de budgétisation sensible au genre, bien que celle-ci soit incluse dans le Plan national de développement économique et social. Il n'a pas non plus mis en place de dispositif pour faciliter l'accès aux opportunités de capital-risque.

TRAVAIL ET SOCIÉTÉ



Opportunités offertes aux femmes sur le marché du travail



Les femmes sont autorisées à travailler dans les mêmes secteurs et à accomplir les mêmes tâches que les hommes



Estimation du revenu annuel gagné, parité du pouvoir d'achat (ratio femmes/hommes)



Répartition des tâches



Taux de participation de la population active (ratio femmes/hommes)



Part des femmes occupant des postes de direction (%)



Préjugés professionnels basés sur le sexe



Taux de chômage avec ratio d'études supérieures (ratio femmes/hommes)



Temps consacré aux tâches domestiques et aux activités de soins non rémunérées (ratio hommes/femmes)



Initiatives de sensibilisation nationales et régionales



Au cours des 12 derniers mois, une campagne publique nationale a été lancée pour inclure des considérations de genre dans son message ou pour promouvoir exclusivement l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes.



Au cours des 12 derniers mois, des organisations nationales ont participé à des initiatives régionales ou internationales, à des groupes de travail ou à des dialogues visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes



Soutien aux initiatives privées et à but non lucratif



Des programmes de récompense et de reconnaissance ont été utilisés pour mettre en évidence les meilleures pratiques ou initiatives des entreprises visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes au cours des 12 derniers mois.



Au cours des 12 derniers mois, les institutions nationales ont appuyé des initiatives de sensibilisation lancées par le secteur privé, des organisations non gouvernementales ou des organisations internationales pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes



Ce pilier s'attaque aux préjugés sexistes inconscients ou conscients qui empêchent les femmes de participer de manière égale à l'économie. Cela inclut les schémas existants de ségrégation professionnelle et les interventions mises en place par les gouvernements pour lutter contre ces préjugés.

La performance faible à moyenne de la Guinée dans ce pilier est liée à l'absence de données ventilées par sexe sur le temps consacré au travail domestique non rémunéré et aux restrictions existantes permettant aux femmes de travailler dans les mêmes secteurs que les hommes.

QU'EST-CE QUI FONCTIONNE ?

En Guinée, le cadre juridique relatif à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un travail de valeur égale et à la non-discrimination dans l'emploi fondée sur le sexe peut avoir contribué à la parité hommes-femmes dans les indicateurs relatifs au travail. Le ratio des revenus estimés du travail entre les femmes et les hommes est de 0,84. Le taux de participation à la population active est de 65 % chez les femmes et de 61 % chez les hommes. Les données sur le taux de chômage dans l'enseignement supérieur sont obsolètes. Néanmoins, en 2002, le taux de chômage des femmes ayant fait des études supérieures était de 17 % alors que celui de leurs homologues masculins était de 15 %.



À QUEL NIVEAU FAUT-IL ENCORE FAIRE DES PROGRÈS ?

En Guinée, les femmes ne peuvent toujours travailler que dans des secteurs jugés dangereux et généralement dominés par les hommes. Ces industries comprennent les mines, la construction et les usines.

D'après une enquête nationale menée en 2019 sur l'emploi et le secteur informel, la part des femmes dans l'emploi à des postes de direction est de 23,4 %. Les données ventilées par sexe sur le temps consacré au travail domestique non rémunéré ne sont pas collectées.

Si le Ministère de l'action sociale, de la promotion féminine et de l'enfance mène la plupart des campagnes de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation économique des femmes, d'autres institutions nationales peuvent lancer leurs propres campagnes similaires dans le cadre de leur travail. En outre, **les institutions nationales peuvent accroître leur participation aux dialogues et aux groupes de travail régionaux et internationaux et soutenir les initiatives des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et du secteur privé qui incluent des considérations de genre. Les programmes de prix et de reconnaissance peuvent également être utilisés pour mettre en avant les entreprises qui mènent des initiatives visant à accroître la participation des femmes dans les affaires et le commerce.**

La voie à suivre

La Guinée a établi le Plan national de développement économique et social (2016-2020) et la Politique Nationale Genre (2011) pour s'assurer que les femmes contribuent et bénéficient de la réduction de la pauvreté et du développement économique durable. Les institutions nationales ont également mené diverses initiatives alignées sur les objectifs de ces deux politiques. Néanmoins, il reste une opportunité d'améliorer les législations, politiques, programmes et pratiques pour promouvoir davantage l'autonomisation économique des femmes et obtenir des résultats concrets.

Les résultats de SheTrades Outlook en Guinée aident à identifier les domaines d'intervention qui permettront d'accélérer les progrès du pays en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation économique des femmes. Les principaux domaines à améliorer sont l'intégration de la dimension de genre dans la politique, les cadres et les procédures commerciales, la collecte de données ventilées par sexe et les initiatives ciblées pour les femmes.

Il est essentiel que les questions de genre soient intégrées dans la mise en œuvre ainsi que dans le suivi et l'évaluation des politiques et autres initiatives établies. L'accord de libre-échange continental africain (ZLECAf) offre à la Guinée l'occasion d'accroître la participation des femmes au commerce et de garantir que les femmes soient le moteur de la reprise après la pandémie. Cependant, il est encore possible de renforcer le suivi des résultats pour les femmes dans les affaires et le commerce en général.

Les données ventilées par sexe jouent un rôle très important dans le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets liés au commerce. Cependant, la Guinée manque souvent de ce type de données. Cela souligne la nécessité de collecter des données ventilées par sexe au moyen d'enquêtes nationales régulièrement administrées.

Pour marquer davantage son engagement en faveur de l'égalité des sexes au niveau international, la Guinée pourrait envisager de signer le protocole facultatif de la CEDAW et de revoir ses lois et politiques pour s'assurer de leur conformité avec les articles de la CEDAW. Le pays est également bien placé pour ratifier la Convention 183 de l'OIT sur la protection maternelle, étant donné que sa loi nationale prévoit un congé de maternité rémunéré.

Au niveau national, le gouvernement pourrait envisager de rendre obligatoire le congé de paternité et de fournir des aides à la garde d'enfants, telles que des déductions fiscales, des crédits d'impôt et des services de conseil financier aux familles, afin d'aider les femmes à concilier leur participation à des activités productives et la garde d'enfants.

En définitive, il est impératif que les institutions nationales, les associations du secteur privé, les groupes à but non lucratif et les organisations internationales collaborent par le biais du dialogue et d'initiatives harmonisées pour faire progresser l'égalité des sexes dans le pays.



01

INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE DANS LA POLITIQUE COMMERCIALE

La Guinée a déjà pris plusieurs mesures pour intégrer la dimension de genre dans la politique commerciale. Cependant, d'autres actions sont nécessaires pour s'assurer que le pays respecte la Déclaration de Buenos Aires de 2017 sur les femmes et le commerce.

À cet égard, le gouvernement peut envisager ce qui suit :

- développer des mécanismes officiels pour inclure les femmes entrepreneurs et les associations de femmes d'affaires dans les processus de consultation politique, en particulier dans les consultations de la ZLECAf ;
- inclure les préoccupations liées au commerce dans la politique nationale de genre ;
- réaliser des évaluations à posteriori de l'impact sur le genre afin de comprendre les impacts distributifs des accords commerciaux selon le genre ; et
- adopter une définition internationalement reconnue de l'entreprise dirigée des femmes, spécifiée par l'accord international d'atelier ISO 34 : Entrepreneuriat des femmes - Définitions clés et critères généraux.

02

CADRES ET PROCÉDURES

Les cadres, procédures et pratiques du gouvernement peuvent également être exploités pour faciliter l'accès des femmes aux informations, ressources et opportunités.

Les recommandations sont les suivantes :

- adopter une approche de budgétisation sensible au genre dans les ministères, agences et départements gouvernementaux ;
- s'assurer que le processus de passation des marchés publics est transparent et que les informations sur ce processus sont facilement accessibles, en particulier pour les femmes entrepreneurs ;
- développer un système de marchés publics préférentiels pour les femmes ;
- inclure les questions de genre dans le cadre réglementaire des partenariats public-privé ;
- diffuser des informations actualisées sur les procédures douanières et les

réglementations commerciales par différents canaux et veiller à ce qu'elles parviennent aux associations de femmes d'affaires ;

- intégrer une dimension de genre dans les politiques liées aux entreprises telles que la politique nationale des PME, la stratégie nationale de la CEDEAO pour la promotion des exemptions de propriété intellectuelle, et le code des investissements ; et
- participer aux dialogues régionaux et internationaux sur l'autonomisation économique des femmes et collaborer avec les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé sur des initiatives qui favorisent l'égalité des sexes.

03

MÉCANISMES DE SUIVI

Les données ventilées par sexe sont essentielles pour suivre et évaluer les résultats pour les femmes dans le commerce. Or, en Guinée, ces données sont souvent obsolètes ou ne figurent pas dans les enquêtes nationales.

Par conséquent, il est recommandé :

- d'établir une loi rendant obligatoire la collecte de données ventilées par sexe par le biais d'enquêtes statistiques nationales ;
- d'assurer la collecte régulière de données ventilées par sexe sur l'orientation commerciale des entreprises, les résultats de l'éducation tels que le taux d'alphabétisation, les taux d'abandon scolaire, le taux d'inscription aux formations techniques et professionnelles, le temps consacré aux travaux domestiques non rémunérés, l'accès à Internet et le nombre de bénéficiaires des initiatives commerciales existantes ; et
- d'encourager les institutions financières à recueillir des données ventilées par sexe sur la possession d'un compte et l'utilisation des produits.



04 INITIATIVES CIBLÉES

Étant donné que les femmes, en particulier dans les zones rurales, rencontrent souvent plus d'obstacles que les hommes pour accéder aux financements et aux compétences, il est essentiel de fournir des informations ciblées, des activités de renforcement des capacités et un soutien financier aux femmes.

Pour ce faire, le gouvernement peut entreprendre ce qui suit :

- encourager les chambres de commerce à inclure les entreprises dirigées par des femmes dans leurs activités de soutien ;
- améliorer la diffusion d'informations sur les programmes de renforcement des compétences disponibles et sur les mesures incitant les femmes à participer à de telles initiatives ;
- organiser des ateliers de formation à l'échelle nationale sur l'alphabétisation financière afin d'améliorer la confiance dans le système financier et de stimuler la possession de comptes financiers, en particulier chez les femmes ;
- offrir des possibilités de financement par capital-risque, en particulier aux jeunes entreprises dirigées par des femmes ;
- tirer parti des partenariats public-privé afin d'augmenter le nombre d'infrastructures financières physiques, en particulier dans les zones rurales.
- former et sensibiliser tous les agents des douanes aux questions de genre.

Bonne pratique : Femmes sans barrières

En tant que partenaire de mise en œuvre du projet « Femmes sans barrières » financé par la Banque mondiale, Osez Innover, une organisation non gouvernementale, a soutenu l'entrepreneuriat des femmes en Guinée en préparant 400 femmes de Conakry et de Kindia à lancer des entreprises ou à trouver un emploi rémunéré, en particulier dans les secteurs dominés par les hommes.

Le programme comprenait une formation à la gestion d'entreprise et de secteur, une formation aux compétences techniques, un stage et un mentorat. La formation était axée sur six secteurs, dont la boulangerie, l'artisanat, la coiffure pour hommes, la fabrication de briques, la pisciculture urbaine et la peinture.

Afin d'impliquer les femmes bénéficiaires, Osez Innover a organisé des journées portes ouvertes pour partager des informations sur le projet et a fourni le transport, la nourriture et le logement dans le cadre du programme.

Grâce à ce travail, de nombreuses bénéficiaires ont obtenu des stages dans des petites et moyennes entreprises et ont finalement été embauchées comme employées. D'autres sont devenues elles-mêmes propriétaires d'entreprises. Ce projet a permis de surmonter les difficultés liées au chômage, à la création d'entreprise et au travail dans des secteurs non traditionnels pour les femmes.

Source : [Femmes sans barrières](#)



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Vous trouverez de plus amples informations sur cette note de synthèse et sur le projet SheTrades Outlook à l'adresse suivante : www.shetrades.com/outlook.

Cette note de politique générale a été préparée par Ma. Diyina Gem Arbo (Consultante internationale, SheTrades Initiative, ITC) et Anahita Vasudevan (Spécialiste associée des affaires économiques, Initiative SheTrades, ITC) sous la direction de Judith Fessehaie (Chargée de Programme Senior, Initiative SheTrades, ITC).

Contributions aux Objectifs de Développement :





#SheTrades

L'autonomisation économique des femmes est un sujet transversal qui implique différentes parties prenantes. Des acteurs tels que les décideurs politiques, le secteur privé, et la société civile ont des rôles clés à jouer. Le Centre du Commerce International (ITC) a lancé l'initiative SheTrades afin de soutenir ces différentes parties prenantes, dans le but de connecter 3 millions de femmes aux marchés d'ici à 2021.

